maître d'ouvrage

commune de Villefranche sur cher

Plan Local d'Urbanisme

plan de repérage des servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol

Direction Départementale des Territoires

Loir et Cher

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires

Loir et Cher

Service Urbanisme et Aménagement
unité : unité/sous-unité/sous-unité de l'urbanisme

élaboration
arrêté le
publié le
approuvé le 18/09/1987

révisions
23/06/1994
29/03/2002

modifications
23/01/1990
05/09/1995
26/06/1997
19/02/2003
30/09/2004
14/09/2006

mises à jour
02/08/1990
09/09/1993
20/01/1994
15/12/1995
03/10/2000

NORD

échelle : 1/5.000

mise à jour :
date / ref :

dessiné par : MJ

LEGENDE

- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
- EL5 - Servitudes de visibilité sur les voies publiques
- EL7 - Servitudes d'alignement
- I3 - Servitudes relatives au transport et à la distribution de gaz
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- JS1 - Servitudes de protection des installations sportives
- PT1 - Servitudes des transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

NOTA

Le degré de représentation des SUP figurant sur ce plan étant limité par l'échelle de ce dernier, il importe si nécessaire, de se rapprocher du service gestionnaire pour obtenir tout renseignement complémentaire sur l'implantation exacte des ouvrages.

NOTA

Pour toute servitude liée à un risque majeur (inondation, mouvement de terrain etc...) se reporter au document spécifique joint.

POUR LES SERVITUDES T4 ET T5
VOIR PLAN A1 (servitudes aéronautiques)